

Abus sexuels dans l'Église : ce qu'il faut retenir du rapport Sauvé

ANALYSE La Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Clase) vient de rendre public son rapport mardi 5 octobre, après presque trois ans d'enquête. Après un diagnostic sévère sur un phénomène « massif (...) » et présentant un caractère systémique, elle appelle l'Église à reconnaître sa responsabilité institutionnelle.

France > Monde > Religion > Economie > Culture > Environnement > Débats > Mgr Eric de Moulins

Lecture en 7 min.



SE
pendante
dans l'Église
ctobre

Voix de l'Habemus papam de 2005, le cardinal Medina est mort

Excuses, soutien, réparation. Les victimes d'abus sexuels attendent une vraie reconnaissance de l'Église

EN DIRECT - Abus sexuels : « Nous passons le témoin aujourd'hui à l'Église »

Facebook, Instagram, WhatsApp et Messenger victimes d'une panne mondiale

Les plus grands du monde

Voix de l'Habemus papam de 2005, le cardinal Medina est mort

« Pour les lieux de culte, ni l'État, ni l'Église ne peuvent imposer un passe sanitaire »

Rechauffement climatique : 14 % des coraux ont disparu des océans entre 2009 et 2018

La fin de vie sera « le sujet sociétal principal » de la présidentielle

Au procès des attentats du 13 novembre, les artistes victimes des terrasses témoignent

Excuses, soutien, réparation. Les victimes d'abus sexuels attendent une vraie reconnaissance de l'Église

EN DIRECT - Abus sexuels : « Nous passons le témoin aujourd'hui à l'Église »

Abus sexuels, les évêques français avancent sur leur responsabilité...

Abus sexuels dans l'Église : les premières révélations du rapport...

Tout comprendre au « rapport Sauvé » sur les abus sexuels dans l'Église

EN DIRECT - Abus sexuels : 330 000 victimes en France depuis 1950, selon le rapport Sauvé

Selon l'enquête en population générale, menée par l'Ihop et l'Inserm auprès de 28 000 personnes majeures représentatives de la population française, 216 000 personnes auraient été abusées par des prêtres, diacres ou religieux en France, entre 1950 et 2020. Et si l'on élargit à l'ensemble des personnes en lien avec l'Église (professeurs de l'enseignement catholique, catéchistes, aumôniers laïcs, etc.), le nombre de victimes s'éleverait à 330 000 - ce qui signifie qu'un tiers des agressions sexuelles commises dans l'Église l'aurait été par des laïcs.

L'Église, lieu de socialisation le plus atteint par les abus

Ces chiffres sont considérables, mais ils sont aussi à resituer dans le contexte plus général des violences sexuelles en France. Selon cette même enquête, le phénomène est massif puisque près de 10 % des Français majeurs auraient été victimes d'agressions sexuelles dans l'enfance (14 % des femmes et 6,5 % des hommes, soit 5,5 millions de personnes), et pour la grande majorité dans le cadre familial (3,7 %) ou amical.

→ DOSSIER. Tout comprendre au « rapport Sauvé » sur les abus sexuels dans l'Église

Mais - et c'est là que le coup est particulièrement rude pour les catholiques - l'Église arrive en tête parmi les autres « lieux de socialisation » : il y a eu plus d'abus commis en son sein (1,2 % dont 0,82 % commis par des clercs) que dans les colonies de vacances (0,36 %), l'éducation nationale (0,34 %), les clubs de sport (0,28 %) ou les autres activités culturelles (0,17 %).

Comment expliquer, alors, l'écart considérable entre cette estimation de 216 000 victimes de clercs et religieux, et les chiffres, autrement plus faibles, que la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Clase) a recueillis à partir d'autres sources - 2 700 victimes issues de l'appel à témoignages et 4 800 déduites à partir de ses recherches dans les archives diocésaines et judiciaires ?

→ DÉCRYPTAGE. Rapport Sauvé : des décennies d'abus sexuels dans les archives de l'Église

À cette question cruciale, les experts de la commission apportent plusieurs réponses. De nombreux témoignages recueillis font état d'autres victimes qui n'ont pas parlé. D'autre part, « *le caractère massif des sous-déclarations d'agressions sexuelles est bien établi dans la littérature scientifique* ». Impossible, en effet, d'avoir le chiffre noir des viols en France, tant ceux qui s'en ouvrent sont bien moins nombreux que ceux qui taisent ce drame dans leur vie.

Une estimation de 3 % de prêtres abuseurs

L'estimation du nombre d'agresseurs parmi les membres du clergé est plus délicate. À partir de ses recherches dans les archives, menées par l'EPHE, ainsi que des données obtenues grâce à l'appel à témoignages, la Clase a abouti à un chiffre compris entre 2 900 et 3 200 agresseurs. Les deux tiers sont des prêtres diocésains. Mais il s'agit en réalité d'un « plancher » dans la mesure où toutes les agressions ne sont pas connues de l'Église, ni n'ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier.

→ RECT. Abus sexuels : l'éprouvante traversée des membres de la Commission Sauvé

Au final, le rapport en reste prudemment à une estimation minimale de 3 % de prêtres abuseurs. La commission a auditionné 11 d'entre eux, contactés grâce aux évêques et supérieurs majeurs. Elle a également réalisé une analyse de 35 profils à partir des expertises psychiatriques et des enquêtes de personnalité dans les archives de la justice.

Autre constat douloureux : les violences sexuelles dans l'Église catholique n'ont pas disparu et la commission constate même qu'après une nette baisse de 1970 à 1990, elles ont cessé de décroître depuis le début des années 1990. Ce sujet n'appartient donc pas au passé. « *C'est une erreur d'affirmer que le problème est derrière nous. Non, le problème subsiste* », affirme Jean-Marc Sauvé, le président de la Clase.

► Les causes

Comme cela avait été demandé par l'épiscopat et les supérieurs majeurs en France, lorsqu'ils ont commandé cette enquête, la Clase replace plus largement les abus dans leur contexte en analysant l'attitude de l'Église sur trois périodes.

De la « crainte du scandale » à la prise en compte timide des victimes

De 1950 à 1970, période où ont eu lieu la majorité des abus estimés (121 000), prévalent la crainte du scandale et le souci de « *sauver* » le prêtre abuseur. Le sort des victimes est occulté, on leur demande de se taire. De 1970 à 1990, période d'un « *reflux sensible qui doit être relativisé* », la question des violences sexuelles « *passé au second plan* ». L'Église est alors préoccupée uniquement de la crise des vocations.

→ CHRONOLOGIE. Abus sexuels dans l'Église : les dates clés de la Commission Sauvé

Enfin, à partir des années 1990, elle commence à prendre en compte les victimes mais les affaires sont encore largement traitées en interne. Il faut attendre les années 2010 pour que leur reconnaissance émerge avec le développement des signalements à la justice et des sanctions canoniques. Dans le même temps, les abus connaissent une recrudescence au moins apparente et se maintiennent à un niveau significatif. La commission résume l'ensemble de la période en termes « *d'occultation, de relativisation, voire de déni avec une reconnaissance toute récente, réellement visible à partir de 2015, mais inégale selon les diocèses et les congrégations* ».

Pour la Clase, les abus dans l'Église sont bel et bien un phénomène systémique. « *Non que les violences aient été organisées ou admises par l'institution* » mais celle-ci « *n'a pratiquement pas su traiter ces violences, ni simplement les voir, et moins encore les traiter avec la détermination et la justesse requises* ».

Les lacunes du droit canonique

La commission s'est bien gardée de remettre frontalement en question le dogme catholique, manière d'éviter de provoquer une levée de boucliers qui endiguerait la réception de ses préconisations. Elle a toutefois estimé de son devoir de « *creuser aux racines* » du phénomène et pointe notamment les lacunes du droit canonique dont la personne victime est la grande absente.

→ À LIRE. Abus sexuels : la difficile mise en œuvre des mesures conservatoires

À côté de ces lacunes, les experts de la Clase mettent en cause les dévoiements auxquels a donné prise la doctrine catholique, entre autres l'excessive sacralisation de la figure du prêtre, la survalorisation du célibat, le dévoiement de la notion d'obéissance et le détournement des Écritures. Sans oublier une vision excessivement taboue de la sexualité.

► Les recommandations

Passant à la loupe les mesures prises par l'Église de France depuis les années 2000, la Clase reconnaît qu'elles ont été à partir des années 2000 « *substantielles* », mais « *globalement insuffisantes, souvent tardives, prises en réaction aux événements ou mal appliquées* ».

Elle ne formule pas moins de 45 recommandations qui, précise-t-elle, ne sont pas conçues pour « *tourner la page* », et qui portent aussi bien sur la réparation, la reconstruction des victimes, la remise à niveau du droit canonique en matière pénale, que sur la gouvernance, la formation ou la prévention.

→ TÉMOIGNAGES. « Les victimes attendent une vraie reconnaissance »

Relevant que l'Église de France a jusqu'à présent évité de le faire, la commission l'appelle à endosser « *une responsabilité à caractère à la fois individuel et systémique* », autrement dit à reconnaître sa responsabilité aussi comme institution. Elle est en effet responsable pour le passé : elle n'a pas vu les signaux faibles, elle n'a pas été capable ni de sanctionner ni de prévenir. Cela passe entre autres par une demande de pardon, un mémorial aux victimes et d'autres mesures symboliques.

Aujourd'hui est condamnable le clerc abuseur ou l'évêque qui n'a pas signalé l'abus. Pour la Clase, la responsabilité doit porter non seulement sur les fautes personnelles commises mais aussi, « *sans faute, du fait d'autrui, en raison du lien juridique existant entre le prêtre auteur du crime ou du délit et l'évêque de son diocèse* ».

→ ENTRETEN. « Dans de nombreux pays, on ne veut pas salir l'Église »

Sur la prescription, la commission ne prône pas d'allongement des délais, privilégiant la voie de la justice dite restaurative et des dispositifs permettant d'établir la vérité indépendamment de l'ancienneté des faits.

L'Église a une dette à l'égard des victimes

C'est alors seulement que peut intervenir la question de l'indemnisation. À l'avenir, il est très probable, selon la Clase, que la loi française estime qu'une institution où se sont produits des abus doit prendre sa part de réparation et indemniser les victimes. L'Église de France, qui « *aurait tort de se croire à l'abri de toute responsabilité qu'elle n'aurait pas elle-même acceptée* », devrait prendre les devants.

→ FOCUS. Abus sexuels : la commission Sauvé, une avancée significative pour la recherche

La commission est claire dans ses recommandations : pas question d'une simple aide pour se reconstruire car l'Église a bien une dette à l'égard des victimes. La réparation financière doit être individualisée - pas de forfait - et fonction du préjudice subi. Le mécanisme d'indemnisation doit être confié à un organisme indépendant, extérieur à l'Église, soit l'argent provenant du fonds de dotation annoncé par la conférence épiscopale en mars, à partir du patrimoine des agresseurs et des institutions ecclésiastiques... mais sans appels aux dons des fidèles car, précise la Clase, « *ce ne serait pas cohérent avec la démarche de reconnaissance d'une responsabilité de l'Église en tant qu'institution* ».

Sur la gouvernance, elle pointe la concentration des pouvoirs d'ordre et de gouvernement dans les mains de l'évêque, interpelle l'Église sur la nécessaire séparation des pouvoirs, et invite à renforcer la présence des laïcs et en particulier des femmes dans les instances de décision.

Le secret de la confession en question

Le secret de la confession est le seul point sur lequel la Clase s'écarte de la doctrine catholique, pour le champ précis des violences sexuelles sur mineures. Celui-ci ne peut « *déroger à l'obligation, prévue par le Code pénal et conforme, selon la commission, à l'obligation de droit divin naturel de protection de la vie et de la dignité de la personne, de signaler aux autorités judiciaires et administratives les cas de violences sexuelles infligées à un mineur ou à une personne vulnérable* ». Autrement dit, l'Église doit autoriser un prêtre à qu'il une victime confie un abus en confession à le signaler à la justice.

À découvrir EN DIRECT - Abus sexuels : « Nous passons le témoin aujourd'hui à l'Église »

330 000 mineurs ont été victimes de sacrés ou de laïcs en mission ecclésiastique depuis 1950, selon le rapport Sauvé

L'Église face aux abus sexuels - catholiques

Conférence des évêques de France - CEF - Catholicisme France

Les plus lus

1. Royaume-Uni : le message de Boris Johnson brouillé par la pénurie d'essence

2. Les sœurs apostoliques de Saint-Jean veulent entreprendre une démarche de « relecture » et de « réforme »

3. Passeport pour entrer au Royaume-Uni : qui est concerné ?

4. Gaz, smic, assurance-chômage... Ce qui change au 1er octobre

5. « Manon » de Massenet est France Musique et une étoile est morte

VOTRE SÉLECTION

Les plus grands du monde

Patrick Modiano

Voix de l'Habemus papam de 2005, le cardinal Medina est mort

Rapport Sauvé : des décennies d'abus sexuels dans les archives de l'Église

l'image

« Pour les lieux de culte, ni l'État, ni l'Église ne peuvent imposer un passe sanitaire »

Réagissez

Vous devez être connecté afin de pouvoir poster un commentaire

Déjà inscrit sur la Croix ?

Pas encore abonné ?

SE CONNECTER

ABONNEZ-VOUS À NOTRE e-LETTRE

Nous contacter

Service clients

Courrier des lecteurs

Aide

L'équipe

Espace Presse

Facebook

Twitter

Flipboard

Nos services

Abonnement

Découvrir LA CROIX numérique

Boutique

Faire un don

Inscription à la newsletter

RSS

L'écosystème de La Croix

Croix

La Croix International

La Croix España

La Croix Africa

Urbi & Orbi

CROIX.COM

EVENALAFOLFR

LE MONDE DE LA BIBLE

PANORAMA

PÉLERIN

POINTS DE REPÈRE

PRIONS EN EGLISE

CHANTONS EN EGLISE

Politique de confidentialité - Gestion des cookies - Mentions légales - CGU - Sitemap - Classement Tour de France 2022 - Résultats élections présidentielles 2022 - Résultats élections législatives 2022 - Résultats élections régionales 2021 - Résultats élections départementales 2021

© 2021 - Bayard Presse - Tous droits réservés - @la-croix.com est un site de La Croix Network